



PNC LC-AF

BS.18-02-007-AF

FÉVRIER 2018

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances, CE, CHSCT, QDP, MNPAF, SGRF, Sécurité des Vols... pour défendre au mieux les intérêts des PNC. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...

### ■ CONCILIATION E-LEARNING

Le SNPNC/FO a demandé une conciliation concernant le positionnement de la journée e-learning.

Trois réunions se sont tenues, la Direction, à travers un PV de conciliation s'engage à :

- > rechercher l'optimisation des positionnements des journées e-learning en amont des butées réglementaires (si la configuration planning le permet).
- > travailler sur un système d'alerte via sms pour informer le PNC à l'arrivée de la butée M-2 ou M-3 (s'il n'a pas encore effectué son module e-learning).

**Nous avons obtenu la régularisation du 30<sup>ème</sup> pour tous les PNC concernés sur 2017, non acceptés en stage, alors qu'ils n'avaient pas eu la journée programmée sur leur planning.**

### ■ RECALAGE VOL ESCALE

✈ Votre **heure de décollage** est programmée **avant 22H15**, un repas est chargé à bord : **aucune Indemnité Repas versée au titre du dîner.**

✈ Si votre vol retour a fait l'objet d'un **recalage officiel [Escale, Régul, SMS] et décale le décollage après 22H16**, une **Indemnité Repas supplémentaire** locale, au titre du dîner, sera **attribuée** à l'ensemble de l'équipage.

La prestation embarquée prévue au titre du dîner devient de ce fait une prestation au titre du déjeuner.

L'arrivée retardée à Paris ne donnera pas lieu à l'attribution d'une indemnité supplémentaire au titre du déjeuner Paris.

« *Lorsqu'un repas a fait l'objet de prestations embarquées (de type déjeuner ou dîner chaud), il n'est pas versé d'Indemnité Repas au titre de la plage horaire correspondante, et en tout état de cause il ne peut être attribué plus de deux repas au cours d'une période de 24H, que ce soit sous forme d'indemnité ou de prestations embarquées* ».

#### QUESTION SNPNC/FO N° 17 11 34 ATTRIBUTION IR VOL RECALÉ AU DEPART DE L'ESCALE

Les PNC de la rotation **AF010 du 18 juillet 2017** ont eu leur vol retour recalé [décollage de JFK pour CDG après minuit locale le 20]. Il semble qu'une seule IR JFK ait été attribuée à l'ensemble des PNC comme le prévoit la rotation initiale de l'AF 010 (notamment pour Mr Y.). Or le MEMO PN 15.057 recalage vol escale, indique :

Si votre vol retour a fait l'objet d'un recalage officiel et décale le décollage après 22h16, une indemnité repas supplémentaire locale, au titre du dîner, sera attribuée à l'ensemble de l'équipage ». C'est bien le cas dans lequel s'est trouvé l'équipage.

Les DP SNPNC/FO souhaitent qu'une vérification soit faite pour l'ensemble des PNC concernés de cette rotation et que l'entreprise indique si une régularisation est faite le cas échéant.

Réponse :

Le décollage du vol AF 011 du 20 juillet 2017 ayant été recalé à 3h25TU, une IR JFK pour le dîner du 19/07 soir a été attribuée. La vérification du paiement de cet IR est en cours par la gestion, si nécessaire la régularisation sera effective sur les EP4 de novembre.



## ■ QUAND Y'EN A MARRE DE YAMMER !

- Pour ne plus recevoir de notifications : depuis Outlook, cliquer sur [Paramètres \[roue dentée\]](#) > [Modifier les Paramètres](#) > [Notifications](#).
- ☑ Cocher les notifications qui sont souhaitées,
- ☐ Pour ne recevoir aucune notification, décocher toutes les cases.

Pour se désinscrire de Yammer, vous devez vous déconnecter via l'application puis la désinstaller.



## ■ TÉLÉTRANSMISSION : ENFIN !

La télétransmission des attestations de salaire «Maladie ou Accident du travail» entre l'entreprise et la CPAM est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec Net Entreprise. Le Snpnc sera particulièrement vigilant quant à l'efficacité de ce nouveau système qui nous a été annoncé comme permettant le versement plus rapide des Indemnités Journalières.

## ■ INFO CHSCT PNC

**RÉOUVERTURE ACCÈS VAL :** nous apprenons du CHSCT PNC que les récentes modifications sur le dispositif de l'état d'urgence permettent d'envisager la réouverture de l'accès piéton (couloir sous-terrain) situé au niveau du VAL. Cette ouverture est conditionnée à un aménagement de la zone afin de renforcer la sécurité du site en installant une structure renforcée. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, l'accès sera ouvert à compter du 12 février prochain en positionnant provisoirement un agent de sécurité à cette entrée. Cet accès sera ouvert de 6h à 22h, tous les jours de l'année.

En dehors de ces horaires, le passage via le parvis de la Cité PN sera à utiliser. Un affichage est prévu à différents endroits (Entrée/Sortie parvis CPN+ accès VAL) pour informer nos collègues PN.

**LISTE DES ESCALES IMPALUDÉES :** retrouvez la liste des escales impaludées sous [IPN > PNC > Rubrique SST](#). Toutes les escales du réseau AF sont en possession du test de dépistage paludisme [TDR].

## ■ ACCORD MUTUELLE 2018-2020

**Air France, comme tout employeur, est dans l'obligation de couvrir l'ensemble de ses salariés par un Régime Complémentaire des frais de Santé.**

Cette couverture est régie par un accord entre Air France et les Organisations Syndicales Représentatives au niveau central. En effet, tous les salariés d'Air France (PNC, PS, PNT) bénéficient de la même Mutuelle, avec les mêmes garanties. Après trois réunions de négociation, un accord a été soumis à signature. **Le SNPNC/FO a validé cet accord prévoyant le renouvellement du contrat avec la MNPFAF.**

Nos revendications dans cette négociation, outre des améliorations sur les niveaux de remboursement (optique enfant, spécialistes notamment) consistaient à demander une répartition de la cotisation plus favorable aux salariés. Nous réclamions de passer de 50% employeur / 50% salarié, à 60/40 comme cela se fait dans certaines entreprises en bonne santé financière comme la nôtre ou qui ont intégré la santé des salariés dans leur logique R.H. Notre Direction a décidé une fois de plus de ne pas compenser notre perte de pouvoir d'achat chronique... L'Entreprise a refusé cette proposition qui pourtant représentait un acte fort de reconnaissance envers ses salariés...

**Cet accord applicable au 1<sup>er</sup> février 2018, conserve la répartition actuelle de la cotisation (pour un montant côté salarié de 1,115 % du salaire brut fiscal) et apporte des améliorations :**

- Hospitalisation : le remboursement de la chambre individuelle passe à 70€ sur 60 jours/an iso 60€.
- Prime naissance : prime versée pour chaque adhérent et non plus une seule prime par couple de salarié AF (300€x2).
- Lunettes enfants : le remboursement passe de 80€ à 90€.
- Médecines douces : ajout des Diététiciens. 6 séances remboursées à hauteur de 25€ sur 2 années iso 25€ limité à 3 séances sur 1 année.
- Visite de spécialistes : réévaluation du remboursement [+5 points] qu'ils soient OPTAM ou non OPTAM.

## ■ DEMANDÉ / OBTENU

**QUESTION SNPNC/FO N° 18 01 99**  
**AF 178 CDG-MEX du 04/11/ 2017**

Après un déroutement sur Shannon suite à une urgence médicale, un problème technique, un service complet au sol, un professionnalisme sans faille de l'équipage, pendant de longues heures en attendant l'arrivée d'un second A380. Ce dernier n'étant pas gréé, l'équipage PNC a organisé l'emport des pharmacies, des containers d'eau et autres «grignotises» pour les passagers. Après avoir fait débarquer puis rembarquer la totalité des PAX, l'avion est retourné sur CDG pour y atterrir à 1h30 du matin, soit plus de 15h après le départ de Paris.

Les DP SNPNC/FO, au regard de la pénibilité du vol..du professionnalisme..de l'ensemble de l'équipage PNC auprès des clients Air France, réclament 48H de repos centre...

*Réponse :*

*La division Amérique a accordé 24h de repos division reportable à cet équipage en complément des 24 heures générées par l'Accord Collectif.*

## ■ SGRF - PROD

**QUESTION SNPNC/FO N° 18 01 64**

Les DP SNPNC demandent le nombre de débarquements "clause fatigue" pour le mois de décembre par CDL: LC-MC CC et BP.

*Réponse :*

*Sur décembre, au départ des bases, 6 PNC LC et 5 PNC MC ont débarqué cause fatigue 0 sur ORY, 0 sur les Bases Province].*

## ■ REX FATIGUE

Nombre de Rex fatigue rédigés par CDL :

- LC : 329
- MC : 207
- CC : 25
- BP : MRS : 5 - NCE : 18 - TLS : 15

**175** CCT - **71** CCPT  
sont en attente de mise en ligne *(chiffres de janvier)*

## ■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook

